6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

L'Egalité
DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

Téléphone : A LILLE . . N° 1.02 — A ROUBAIX N° 3.28 — A LENS . . N° 1.02

ABONNEMENTS — 3 mois / 6 mois / 1 an
Nord et Départements limitrophes . . . . . 4 fr. 50 — 9 fr. — 18 fr.
Autres Départements . . . . . 5 fr. 50 — 11 fr. — 22 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste.

NUMÉRO 5 CENTIMES

PUBLICITE
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Étranger.

Mercredi 1er Juin 1910

DANS LES CAMPS D'INSTRUCTION

L'incident des réservistes de Nîmes appelle une fois de plus l'attention sur la mauvaise organisation de nos camps d'instruction. Il montre également tous les progrès que la Démocratie française a encore à accomplir. L'équipée de ces pauvres diables qui, disposant d'un bulletin de vote, n'ont jamais songé à demander à leurs représentants de s'occuper plus sérieusement qu'ils ne le font des questions militaires, et s'insurgent contre une organisation défectueuse, au risque d'encourir des condamnations sévères, est navrante, non pas seulement au point de vue militaire, mais encore, et surtout, au point de vue politique.

Naturellement, la presse réactionnaire trouve là une excellente occasion de déblatérer contre la loi de deux ans qui a essayé de nous donner une armée nationale, et l'on ne saurait en être surpris.

M. [illegible], dans le *Gaulois*, a tout de suite trouvé le remède :

« Les autres temps, quand des soldats levaient la crosse en l'air, on proclamait et en même temps on faisait « connaître à tous le châtiment infligé « aux coupables.

« Aujourd'hui, on ferme les yeux pour « n'avoir pas à sévir, et l'on ne sévit pas, « par grande crainte des socialistes qui « prennent systématiquement la défense des soldats contre les chefs.

« L'armée de deux ans doit être menée très fermement, car elle n'est pas « animée de l'esprit militaire au même « degré que l'était l'armée de métier. »

Et M. Charles Dupuy, dans le *Soleil*, est peut-être encore plus catégorique :

« Le cas de ces réservistes de Nîmes « levant la crosse en l'air pour ce qu'ils « avaient les pieds mouillés et se mettant sous prétexte qu'ils campaient « dans les champs au lieu d'être cantonnés en ville est assez typique et élargeant.

« Il montre une fois de plus, à mon « point, toutes les idées avant cette guerre « leversées, ces réservistes, qui sont de « braves gens dans la vie privée, ont « perdu la *notion du devoir militaire*.

« Ils sont très convaincus, sans doute, « sûrs, que le service militaire ne doit « comporter aucune charge et qu'on « abuse de leur complaisance en les envoyant pour quelques jours dans les « champs. La fatigue et du [illegible] « ceux [illegible]

« Ils ne comprennent plus que les manœuvres, marches, exercices [illegible] « tous qu'on impose aux soldats actifs « ou réservistes sont un entraînement « nécessaire, une préparation à la guerre, toujours menaçante ».

Si M. Charles Dupuy avait fait d'autres campagnes que des campagnes de presse, il saurait qu'on ne s'entraîne pas aux intempéries. On leur résiste plus ou moins longtemps, selon la vigueur de sa constitution, mais on ne les subit jamais impunément. Celui qui est passé à travers une première fois, et en est revenu indemne en apparence, y a cependant perdu une partie de sa force de résistance et succombe lorsqu'il veut recommencer.

Sans prétendre que le service militaire ne doit comporter aucune charge, il faut se rappeler que les réservistes sont, pour la plupart, des pères de famille qui, leur période terminée, auront à subvenir par leur travail aux besoins de leurs enfants. L'instruction militaire nécessaire doit donc leur être donnée sans leur faire courir les risques de maladies graves qui les mettent à l'hôpital et plongent leur famille dans la misère.

Il y a même un intérêt direct pour la Défense Nationale à ménager ces santés précieuses. Il est puéril de parler d'entraînement pour des citoyens appelés deux fois en onze ans à accomplir des périodes d'instruction fort courtes. A supposer qu'on puisse leur donner, pendant ces périodes, quelque entraînement, qu'en resterait-il à la mobilisation ? Il ne peut donc être question que d'instruction militaire, non d'entraînement, même pour les marches et les manœuvres. Et, je le répète, on ne s'entraîne pas à coucher sur une paillasse mouillée, mais on y contracte des rhumatismes, ou toute autre maladie, qui détruiront l'aptitude à faire campagne et diminueront, lors d'une guerre, le nombre de nos soldats.

Il faut donc regretter que des électeurs, momentanément appelés sous les armes, aient attendu ce moment pour s'apercevoir que l'on n'a rien fait quant à l'aménagement de nos camps d'instruction. Qu'ils soient punis pour la faute qu'ils ont commise, soit ! Mais il y a, au-dessus d'eux, d'autres coupables, beaucoup plus coupables qu'eux-mêmes : il y a les ministres et le Parlement.

Du jour où l'on se décida à adopter le principe de la nation armée, qui entraînait la réduction du temps de service, il devenait nécessaire d'organiser des camps d'instruction. On n'a fait qu'une part infime de la besogne, et pour les utiliser tels quels, on continue à employer les grandes tentes coniques, ce qui n'est nullement une préparation à la guerre, puisqu'à la guerre l'on cantonne ou l'on bivouaque.

Il faut donc en finir avec ces grandes tentes coûteuses et mortelles à leurs habitants. Il faut que chaque camp soit pourvu des baraquements nécessaires, et, jusqu'à la construction de ces baraquements, que les réservistes convoqués soient cantonnés ou casernés.

Depuis vingt ans qu'elle est à l'étude, il est temps que la question soit tranchée. L'achat des terrains pour les camps à constituer encore, et la construction des baraquements pour tous doit coûter soixante millions environ. C'est une somme. Mais on a bien trouvé pareille somme pour l'augmentation de l'artillerie par le vote d'une loi fort discutée. Des hommes dont la compétence ne peut être mise en doute, comme le général Langlois ou le général André, pensaient qu'on pouvait faire cette augmentation avec une bien moindre dépense. L'argent ainsi gaspillé n'eût-il pas été mieux employé, pour l'instruction de l'armée, en construction de baraquements qui permettraient d'utiliser les camps pendant des périodes plus longues, et offriraient aux soldats mouillés au cours des manœuvres un abri où ils pourraient se sécher et se reposer, en attendant les exercices du lendemain ?

Puisque l'administration de la Guerre se montre incapable de réaliser cet aménagement de nos camps d'instruction, il appartient donc au Parlement de le lui imposer et, en tout cas, de prohiber formellement et définitivement les grandes tentes qu'elle persiste à employer.

C'est la seule sanction que comporte l'incident des réservistes de Nîmes.

F. NORAY.

Hier & Aujourd'hui

Chez les mineurs belges

Nous avons à plusieurs reprises noté le malaise profond qui existe chez les mineurs belges et sans nous mentionné les grèves qui continuellement éclatent dans les divers bassins houillers.

Ce n'est toujours la question des salaires qui agite le pays noir et les mineurs ne peuvent pas admettre, qu'alors qu'on signale des augmentations de 10 pour cent sur les prix de vente des charbons, cette situation provoque aucune [illegible] leurs salaires. De la, irritation et les colères successives malgré les exhortations du comité central qui [illegible] constamment [illegible] et les dégâts ces mouvements [illegible] dont ils sont fatal.

Dans [illegible] tous les [illegible] [illegible] Mons du [illegible] [illegible] tions syndicales étaient largement représentées : 12 pour Charleroi, 34 pour Liège, 11 pour Namur, 31 pour le Centre et 12 pour le Borinage.

[illegible] de la grève après consultation des [illegible] et de [illegible] indiquées par un referendum [illegible] sans délai dans toutes les [illegible] et les délégués du comité national demandant que la grève ne soit déclarée qu'alors que toutes les sections auront pris de leur cohésion, auront terminé leur organisation intérieure. A ce moment seulement les mineurs pouvant choisir le moment [illegible] la certitude que la grève sera véritablement générale.

Notre camarade Lombard, secrétaire national, exposa que jusqu'ici, les patrons marchandent les salaires qui leur plaisent et les modifiant à leur gré ce qui empêche d'abord, c'est [illegible] d'une base de salaires, uniforme pour tous les bassins, sur laquelle [illegible] [illegible] étudiée par le citoyen Hector Denis.

Pour arriver à ce premier résultat, il faudrait le minimum de salaire, il est indispensable d'obtenir la reconnaissance par les patrons de l'organisation syndicale [illegible] les négociations [illegible] [illegible] jours impossible.

Le referendum [illegible] décidé pour demander [illegible] Voulez-vous une [illegible] [illegible] la [illegible] Il faut par une campagne intensive [illegible] pour [illegible] leur demander [illegible] [illegible] conscience de [illegible] [illegible] syndicales, de l'abstention [illegible] [illegible] et minimum [illegible] Alors si la grève est voulue, il sera possible, la menant avec toutes les forces conscientes du prolétariat [illegible] de gagner la victoire.

Ce sont là toutes considérations qui déjà avaient été consacrées par un ordre du jour voté l'an dernier au congrès national d'Auvelais. Lombard le reprend, le précise et le fait adopter à nouveau par 208 voix contre 74 voix données à une proposition de grève immédiate présentée par le citoyen Delattre.

En conséquence, ces revendications seront par les soins des fédérations régionales, soumises par écrit aux patrons et aux associations charbonnières de chacun des bassins, aux fins de négociations urgentes.

Les délégués demanderont également le carnet de paie et le paiement à la semaine.

Le congrès décide enfin qu'aucune grève partielle ne pourra éclater au cours des pourparlers ; qu'au surplus seules devront être soutenues les grèves qui auront été décidées conformément aux statuts de la Fédération nationale des mineurs belges.

La paix ou la guerre est donc dès maintenant entre les mains des compagnies. Après ce bel exemple de sagesse des ouvriers, si elles refusaient les négociations, si elles repoussaient leurs revendications, elles porteraient devant l'opinion publique la lourde responsabilité d'un conflit qui serait formidable.

G. DESMONS.

CHRONIQUE

LA PRIME

L'homme se décida enfin à entrer dans la « Salle des Dépêches ».

Devant les murs où les illustrations commentaient le crime ou l'événement récent, des gens, entrés là comme lui, pour se réchauffer peut-être, discutaient gravement ; plus loin, des trottins riaient à petit bruit caressant tandis qu'agrippés par leur présence des jeunes gens faisaient ressortir les crudités d'un reportage photographique, les interprétaient à voix haute, au grand scandale d'une dame qui dictait, non loin de là, les termes d'une annonce à double entente.

Voyant que personne ne faisait attention à lui, l'homme s'enhardit et s'avança, l'air très intéressé par des diagrammes de machines nouvelles.

Peu à peu, les curieux s'en allaient. Après bien des recommandations, la dame, traînant un chien exaspérant, en fit autant.

C'était l'heure calme du boulevard, l'heure où tout le monde dîne ou va au théâtre.

Derrière un grillage, avant de fermer ses guichets, le préposé aux petites annonces empilait des bouquins et le regardait lui faire les yeux du malheureux.

Dans un coin, un chasseur fausait des « cigarettes à la main » et, pour se distraire, les comptait à haute voix, coupant de chaque le refrain d'une chanson murmurée.

Soudain l'homme se sentit seul.

Il se retourna, se [illegible] du dos à la [illegible] [illegible] [illegible]